



Mère sans papiers algérienne

Par **Cherifa21**, le **11/08/2019** à **06:06**

Bonjour
Je suis une femme algérienne , en France depuis 5 ans , entrée avec visa , avec un enfant mineur né en Algérie et un autre enfant qui est né ici en France en 2017, Le premier enfant est scolarisé depuis 3 ans ,
Je souhaite savoir est-ce j'ai droit de faire une demande de carte de séjour , voir dans l'éventualité régulariser mes enfant de 6 et 2 ans respectivement , merci de vos lumière d'avance .

Par **amajuris**, le **11/08/2019** à **10:22**

bonjour,
pour obtenir un titre de séjour, il y a des conditions à respecter.
aucun élément dans votre message ne vous permet d'obtenir un titre de séjour en france.
quels sont actuellement vos moyens de subsistance ?
vous est le père de vos enfants ?
la scolarisation d'un enfant est possible même en situation irrégulière, ce n'est donc pas un argument pour prétendre à un titre de séjour.
il est probable que votre préfecture vous demande de retourner dans votre pays pour y chercher un visa long séjour.
vous pouvez vous adresser à une association d'aide aux étrangers.
salutations